

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue, le quatorzième (14<sup>e</sup>) jour de septembre 2021, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances, sont présents Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers et conseillères suivants(es) : Monsieur Marco Périgny, Madame Carole Hubert-Ruel, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Absente : Madame Diane Jacob, conseillère

Monsieur Bernard Thompson, maire agissant à titre de président de l'assemblée.

Madame Denise Cossette, directrice générale agissant comme secrétaire de la séance.

Tous formant quorum.

### **03 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2021-09-134 Proposé par : Mme Helene Gilbert  
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant avec l'ajout de six points aux affaires diverses :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021
4. Adoption des comptes à payer au 31 août 2021
5. Adoption des états financiers au 31 août 2021
6. Correspondance (résolutions)
7. Liste des documents à détruire septembre 2021
8. Acquisition d'une partie de la rue Odilon
9. Appui contre l'implantation d'une nouvelle carrière dans le secteur de la Petite Mékinac
10. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations
11. Résolution d'adjudication relativement à un emprunt par obligation
12. Contrat déneigement des chemins et rues
13. Adoption du second projet de règlement n° 201-2021
14. Adoption du second projet de règlement n°203-2021
15. Adoption du règlement n°204-2020
16. Adoption du règlement n° 206-2021 relatif aux permis et certificats
17. Adoption du second projet de règlement n°291-2021
18. Offre pour l'achat d'un terrain
19. Appui à la Fédération québécoise des Clubs Quads
20. Affaires diverses :
  - .1 travaux dans le cours d'eau, bout de la rue de la Rive
  - .2 déneigement du chemin de la Grande-Ligne Sud, direction Saint-Narcisse
  - .3 résolution d'appui, semaine de la sécurité ferroviaire
  - .4 travaux au nouvel hôtel de ville, au 2<sup>e</sup> étage
  - .5 proposition pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux
  - .6 entretien des trottoirs sur la route 153, demande de soumission par invitation
21. Questions :
22. Levée de la séance

— Adoptée —

**03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021**

2021-09-135

Proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021.

- Adoptée -

**04 Adoption des comptes à payer au 31 août 2021**

2021-09-136

Proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu d'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 31 août 2021 pour un montant de 101 113.38 \$. D'approuver les paiements faits par Accès D en août pour un montant de 8 930.41 \$. D'approuver les salaires nets versés en août pour un montant de 25 486.23 \$.

- Adoptée -

**05 Adoption des états financiers au 31 août 2021**

2021-09-137

Proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu d'adopter les états financiers au 31 août 2021. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général en date du 31 août 2021.

- Adoptée -

**06 Correspondance (résolutions)**

Aucun point à la correspondance

**07 Liste des documents à détruire septembre 2021**

2021-09-138

Proposé par : Mme Carole Hubert Ruel  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'approuver la liste des documents à détruire préparée en septembre 2021.

- Adoptée —

**08 Acquisition d'une partie de la rue Odilon**

2021-09-139

CONSIDÉRANT QUE le promoteur « Gestion Jocelyn Trépanier » veut céder une partie de la rue Odilon à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Hérouxville accepte d'acquérir cette portion de rue pour la somme de 1 \$;

CONSIDÉRANT QUE le cadastre pour cette portion de rue sera connu à une date ultérieure;

Il est proposé par : M. Marco Périgny  
Appuyé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu :

QUE ce conseil mandate les notaires de l'étude Cloutier, Samson, Francoeur de Saint-Tite pour la préparation des documents relatifs aux présentes.

QUE ce conseil autorise Monsieur Bernard Thompson, maire et Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat notarié à intervenir entre les parties.

- Adoptée -

**09 Appui contre l'implantation d'une nouvelle carrière dans le secteur de la Petite Mékinac**

2021-09-140 Proposé par : M. Yvan Bordeleau  
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu que ce conseil appuie la démarche des citoyens de Grandes-Piles, Saint-Tite et Hérouxville contre le projet de carrière dans le secteur de la Petite Mékinac.

- Adoptée -

**10 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations**

2021-09-141 ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse d'Hérouxville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 812 000 \$ qui sera réalisé le 24 septembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
297-2018	445 800 \$
296A-2018	2 084 492 \$
296A-2018	281 708 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 297 2018 et 296A 2018, la Municipalité de la paroisse d'Hérouxville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par : Mme Helene Gilbert  
Appuyé par : M. Marco Périgny

Et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 24 septembre 2021;

2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 24 mars et le 24 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DE MEKINAC DES CHENAUX  
 400, RUE NOTRE DAME  
 SAINT-TITE, QC  
 G0X 3H0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de la paroisse d'Hérouxville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 297 2018 et 296A 2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 24 septembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

- Adoptée -

#### **11 Résolution d'adjudication relativement à un emprunt par obligation**

2021-09-142 ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 297 2018 et 296A 2018, la Municipalité de la paroisse d'Hérouxville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse d'Hérouxville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de

publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 24 septembre 2021, au montant de 2 812 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 BMO NESBITT BURNS INC.

243 000 \$	0,50000 %	2022
248 000 \$	0,75000 %	2023
252 000 \$	1,00000 %	2024
257 000 \$	1,10000 %	2025
1 812 000 \$	1,20000 %	2026

Prix : 98,73400

Coût réel : 1,46202 %

#### 2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

243 000 \$	0,50000 %	2022
248 000 \$	0,65000 %	2023
252 000 \$	0,90000 %	2024
257 000 \$	1,15000 %	2025
1 812 000 \$	1,25000 %	2026

Prix : 98,69100

Coût réel : 1,50566 %

#### 3 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

243 000 \$	0,45000 %	2022
248 000 \$	0,60000 %	2023
252 000 \$	0,85000 %	2024
257 000 \$	1,05000 %	2025
1 812 000 \$	1,25000 %	2026

Prix : 98,11987

Coût réel : 1,63559 %

#### 4 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

243 000 \$	0,50000 %	2022
248 000 \$	0,65000 %	2023
252 000 \$	0,85000 %	2024
257 000 \$	1,05000 %	2025
1 812 000 \$	1,25000 %	2026

Prix : 98,00000

Coût réel : 1,66957 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par : Mme Helene Gilbert

Appuyé par : M. Michel Tremblay

Et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 812 000 \$ de la Municipalité de la paroisse d'Hérouxville soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS Inc (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

- Adoptée -

## 12 Contrat déneigement des chemins et rues

Voici le résultat des soumissions :

		2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Excavations RMG		171 841.63 \$	171 841.63 \$	171 841.63 \$		
Total 3 ans	515 524.89 \$					
HP Terrassement		257 358.37 \$	262 505.53 \$	267 755.61 \$	281 143.37 \$	286 766.20 \$
Total 3 ans	787 619.51 \$					
Total 5 ans	1 355 529.08 \$					
Les Entreprises Maxime Gauthier		236 456.44 \$	236 456.44 \$	236 456.44 \$	236 456.44 \$	236 456.44 \$
Total 3 ans	709 369.32 \$					
Total 5 ans	1 182 282.20 \$					
Les Excavations Jovanex		235 698.75 \$	235 698.75 \$	235 698.75 \$		
Total 3 ans	707 096.25 \$					
Les Excavations Jovanex		247 196.25 \$	247 196.25 \$	247 196.25 \$	247 196.25 \$	247 196.25 \$
Total 5 ans	1 235 981.25 \$					

2021-09-143 CONSIDÉRANT le résultat des soumissions reçues et la vérification de leur conformité ;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a choisi de retenir le plus bas soumissionnaire conforme pour une période de trois (3) ans;

Il est proposé par : M. Marco Périgny

Appuyé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu :

D'accorder le contrat à la compagnie « Excavations R.M.G Inc. » pour un terme de trois ans, soit pour les années 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024. Le coût est de 515 524.89 \$, taxes incluses.

- Adoptée -

**13 Adoption du second projet de règlement n° 201-2021**

2021-09-144 Proposé par : Mme Carole Hubert Ruel  
Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 201-2021 modifiant le règlement administratif numéro 201-2020.

- Adoptée –

**14 Adoption du second projet de règlement n°203-2021**

2021-09-145 Proposé par : Mme Carole Hubert Ruel  
Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 203-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 203-2011.

-Adoptée –

**15 Adoption du règlement n°204-2020**

2021-09-146 Proposé par : Mme Carole Hubert Ruel  
Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu d'adopter le règlement numéro 204-2020 modifiant le règlement de construction numéro 204-2011.

- Adoptée –

**16 Adoption du règlement n° 206-2021 relatif aux permis et certificats**

2021-09-147 Proposé par : Mme Carole Hubert Ruel  
Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu d'adopter le règlement numéro 206-2021 modifiant le règlement numéro 206- 2011 relatif aux permis et certificats.

- Adoptée –

**17 Adoption du second projet de règlement n°291-2021**

**Annulé**

**18 Offre pour l'achat d'un terrain**

2021-09-148 CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire sur des terrains appartenant à la municipalité et situé sur la rue Crête;

CONSIDÉRANT l'offre reçue en date du 24 août 2021 et acceptée par ce conseil ;

Il est proposé par : M. Marco Périgny  
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel

Et il est résolu :

D'autoriser le maire, Monsieur Bernard Thompson et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Denise Cossette, à signer l'acte de vente à intervenir entre la Municipalité de Hérouxville (Paroisse) et M. Louis-Philippe Lachance Marchand pour le lot numéro 6 380 353 du cadastre du Québec.

- Adoptée —

## 19 Appui à la Fédération québécoise des Clubs Quads

2021-09-149

**CONSIDÉRANT QUE** la FQCQ a reçu en date du 1er juin 2021, une demande des résidents du rang Cylien de Notre-Dame-de-Montauban de déplacer le sentier de VTT du Club Quad de Mékinac passant dans leur rang;

**CONSIDÉRANT QUE** les résidents du rang Cylien proposent un autre tracé situé sur un terrain privé traversant le rang Cylien à l'entrée en continuant sur les terres privées longeant la route 367 puis suivre les champs et après, soit passé sur le pont de la route 367 ou passé sur le pont qui est en place pour les motoneiges;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le nouveau tracé proposé, l'alternative de passer sur le pont de la 367 présente un indice de danger d'accident très élevé pour la sécurité non seulement des usagers des sentiers de VTT, mais aussi des usagers de la route 367 compte tenu

a) de l'achalandage élevé sur la route 367

b) que ce pont est situé au bas d'une pente très abrupte sur la route 367 avec visibilité réduite et d'une courbe très prononcée;

**CONSIDÉRANT** l'expérience passée démontrant que l'on doit privilégier l'accès aux voies publiques lorsque c'est possible tel le rang Cylien plutôt que les terrains privés où les propriétaires peuvent interdire à tout moment le droit de passage accordé au Club Quad de Mékinac, lequel demeure avant tout un privilège et non un droit absolu de circulation peu importe les investissements ou améliorations faits par le passé sur leur terre par le Club Quad de Mékinac;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club Quad de Mékinac s'est fait retirer par le passé des droits de passage sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban et ce, à au moins à deux (2) reprises par des propriétaires dont des investissements substantiels avaient été réalisés sur leurs propriétés;

**CONSIDÉRANT QUE** le maintien des segments de réseau de sentiers de VTT circulant légalement sur les voies publiques est essentiel et primordial pour éviter d'augmenter la vulnérabilité des Clubs de Quadistes s'ils sont modifiés pour être dirigés d'aller sur des terrains privés;

**CONSIDÉRANT** les ressources financières limitées du Club Quad Mékinac pour l'entretien de leur réseau de sentiers;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail d'entretien des sentiers, d'aménagement d'infrastructures additionnelles, etc., requis pour la circulation sécuritaire des usagers de VTT est réalisé bénévolement par les adeptes de cette activité;



**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban assure le lien entre le réseau de sentiers de VTT provenant de la région 03 de la Capitale Nationale (Québec) et celui de la région 04 de la Mauricie et du Centre de Québec;

**CONSIDÉRANT** l'importance des retombées économiques liées au passage des adeptes de VTT sur le territoire des municipalités de la MRC de Mékinac pour le maintien de leurs services de proximité;

**CONSIDÉRANT** l'importance des retombées touristiques pour le développement de la municipalité et de la région ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Mékinac est l'une des MRC présentant l'un des indices de dévitalisation les plus élevés dans la Province de Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Marco Périgny  
Appuyé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu :

D'UNE PART,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme ici au long reproduit;

ET D'AUTRE PART,

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban appuie sans réserve la Fédération Québécoise des Clubs Quads pour la préservation des sentiers actuels sur son territoire sachant que l'activité du quad est une source de retombées économiques et touristiques importantes localement et régionalement;

QUE la Municipalité de Hérouxville appuie unanimement la position adoptée par la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban et par la Fédération Québécoise des Clubs Quad;

Que copie de la présente résolution soit transmise pour appui à Mme Sonia Lebel, Présidente du Conseil du Trésor et députée de Champlain, M. Jean Boulet, Ministre de la Solidarité responsable de la Mauricie et député de Trois-Rivières, Mme Isabelle Charest Ministre des Loisirs et des Sports, députée de Brome-Missisquoi

- Adoptée -

**20 Affaires diverses :**

**.1 travaux dans le cours d'eau, bout de la rue de la Rive**

2021-09-150 **CONSIDÉRANT QU'UNE** inspection du cours situé au bout de la rue de la Rive a été effectuée par Madame Chantal Paillé, inspectrice en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Hérouxville souhaite se voir confier la gestion complète des travaux d'entretien projeté sur ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Hérouxville est prête à prendre en charge les frais liés à ces travaux;

En conséquence,

Il est proposé par : M. Michel Tremblay

Appuyé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu :

QUE ce conseil manifeste son appui au projet ci-dessus nommé et prévoit assumer la totalité des coûts occasionnés par la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau situé au bout de la rue de la Rive dans la municipalité de Hérouxville;

QUE ce conseil demande à la MRC de Mékinac de conclure une entente ayant pour objet de confier à la municipalité de Hérouxville la gestion des travaux d'entretien en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Mékinac;

QUE ce conseil autorise le maire et la secrétaire-trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Hérouxville.

— Adoptée —

**.2 déneigement du chemin de la Grande-Ligne Sud, direction Saint-Narcisse**

2021-09-151 Proposé par : M. Yvan Bordeleau  
Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu d'accepter l'offre de la municipalité de Saint-Narcisse pour le déneigement d'une distance de deux (2) kilomètres sur le chemin Grande-Ligne Sud, du chemin Saint-Timothée jusqu'à la limite de la municipalité de Saint-Narcisse et ce, aux conditions décrites dans un courriel du 14 septembre 2021. Le coût correspond à 2500 \$ par kilomètre. Cette résolution est conditionnelle à la participation financière du demandeur, propriétaire du 2500, chemin de la Grande-Ligne Sud.

- Adoptée -

**.3 résolution d'appui, semaine de la sécurité ferroviaire**

2021-09-152 ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au Conseil de la municipalité d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par : M. Marco Périgny  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu :

D'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

- Adoptée -

**.4 travaux au nouvel hôtel de ville, au 2e étage**

Des prix avaient été demandés auprès de trois entrepreneurs.

Construction Alain Champagne	(non disponible)
Construction Éric St-Arnaud	(non disponible)
Construction Richard Champagne	56 542,19 \$ (taxes en sus)

2021-09-153 Proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu de confier les travaux de rénovation au nouvel hôtel de ville à l'entrepreneur général « Construction Richard Champagne » selon le prix soumis en date du 14 septembre 2021.

- Adoptée -

**.5 proposition pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux**

2021-09-154 Proposé par : M. Marco Périgny  
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu d'accepter la proposition d'entretien ménager des bâtiments municipaux déposée le 13 septembre 2021 par « Entretien Julau », en ajoutant que les produits d'entretien soient inclus.

- Adoptée -

**.6 entretien des trottoirs sur la route 153, demande de soumission par invitation**

2021-09-155 Proposé par : Mme Carole Hubert Ruel  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu de demander des soumissions par invitation pour l'entretien du trottoir sur la route 153, entre les numéros civiques 341 et 451.

- Adoptée -

**21 Questions**

- .1 Résidence de tourisme au secteur lac à la tortue : beaucoup de bruit lors du congé de la Fête du Travail, les démarches progressent pour modifier la réglementation
- .2 déneigement de la piste cyclable
- .3 dernière séance avant les élections
- .4 projet de carrières et sablière Grandes-Piles
- .5 travaux par le Canadien National, déchets laissés sur la piste cyclable
- .6 cendrier à installer au nouvel Hôtel de Ville
- .7 travaux cours d'eau rue de la Rive

**22 Levée de la séance**

2021-09-156 Proposé par : Mme Helene Gilbert  
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu de lever la séance à 20 h 35.

— Adoptée —